

LE PLAN DE SITUATION

I- Généralité :

1- Définition :

Représentation graphique d'une région, d'un terrain à bâtir (parcelle ou lot), dans un village ou dans une commune (agglomération), effectuée à une **échelle** inférieure à **1 : 10 000**. Les plans dont l'échelle est comprise entre **1 : 1 000** et **1 : 2 500** sont appelés cadastres ; ils retracent les limites des propriétés foncières. La position géographique du Nord est précisée sur le plan.

